

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

---

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS  
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par  
M. Dubois

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En interdisant la chasse le dimanche, cet article unique vise en fait à rendre cette activité tout simplement impossible pour nombre de nos concitoyens adeptes de ce loisir et qui ne peuvent s'y adonner que le dimanche.

Il ne devrait pas être question d'opposer chasseurs et randonneurs. Opter pour une position radicale en interdisant la chasse n'est certainement pas la solution. Plutôt envisager un juste équilibre entre chasse et randonnée. En effet, il doit pouvoir y avoir de la place pour tous dans la nature, quelles que soient les activités pratiquées.

L'importance de la chasse n'est plus à prouver : nécessité de prélever pour maîtriser et contenir les populations de gros gibiers, pour maintenir l'équilibre des espèces et leur diversité, pour lutter contre les dégâts et destructions de cultures agricoles ou d'habitats, pour permettre un bon entretien de nos forêts et pour éviter les accidents de la route. La chasse est aussi une activité traditionnelle dans nos territoires ruraux et participe ainsi à l'animation de nos villages.

Il existe certainement d'autres moyens que la contrainte législative pour faire cohabiter sereinement le monde de la chasse et celui des promeneurs. De nombreuses initiatives existent d'ailleurs déjà sur nos territoires pour favoriser cette cohabitation.

C'est pourquoi le présent amendement propose de supprimer cet article unique.